

✓ Certified by yousign

✓ Certified by  yousign

31/12/2024			31/12/2023
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net

(1) dont droit au bail	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	1 900,00
(3) dont créances à plus d'un an	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	15 374,41	15 291,62
	Résultat de l'exercice	222 189,99	80 082,79
	Subventions d'investissement	3 855,60	5 783,40
	Provisions réglementées		132,16
	Total des capitaux propres	243 620,00	103 489,97
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 140,21	42 777,70
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 930,82	28 452,52
	Dettes fiscales et sociales	490 529,94	419 043,99
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	88 064,56	109 796,29
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	651 665,53	600 070,50
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	895 285,53	703 560,47
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		222 189,99	80 082,79
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		651 665,53	572 787,37
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 857,08	66,19
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **895 286** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 700 713** euros et un total **charges** de **2 478 523** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **222 190** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société.

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 272,80	1 743,18		8 015,98
	Matériel de transport	10 612,91	4 391,55		15 004,46
	Matériel de bureau, mobilier	3 094,36	861,13		3 955,49
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 980,07	6 995,86		26 975,93
TOTAL		21 380,07	6 995,86		28 375,93

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	132,16		132,16	
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	132,16		132,16	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients	111 168,75	117 040,03	111 168,75	117 040,03
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	111 168,75	117 040,03	111 168,75	117 040,03
TOTAL GENERAL		111 300,91	117 040,03	111 300,91	117 040,03
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			117 040,03	111 168,75 132,16	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	8 480,00	1 900,00	6 580,00
	Autres immobilisations financières	15 105,00		15 105,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	445 696,44	445 696,44	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 449,95	2 449,95	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 189,40	5 189,40	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	209,00	209,00	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	19 046,02	19 046,02	
	Charges constatées d'avances	750,05	750,05	
	TOTAL DES CREANCES	496 925,86	475 240,86	21 685,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		4 466,40		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		2 333,20		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 857,08	1 857,08		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	27 283,13	27 283,13		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	43 930,82	43 930,82		
	Personnel et comptes rattachés	207 998,87	207 998,87		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 812,86	108 812,86		
	Impôts sur les bénéfices	47 894,00	47 894,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 045,00	19 045,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 748,21	8 748,21		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	98 031,00	98 031,00		
	Autres dettes	88 064,56	88 064,56		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		651 665,53	651 665,53		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		15 428,38			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		188 220
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 607
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>16 607</i>	
Dettes fiscales et sociales		171 613
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	<i>119 371</i>	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	<i>15 799</i>	
<i>FORMATION PRO. CONTINUE</i>	<i>28 350</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>8 093</i>	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		209
Autres créances		209
ETAT SUBVENTION A RECEVOIR	209	

--

A2MICILE LYON 1
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 20 RUE SAINT GERVAIS
69008 LYON
489 336 099 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai, à neuf heures, les associés se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Monsieur Bruno SIMON,
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.S,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Bruno SIMON préside la séance, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrit par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice d'un montant de 222.189,99 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	222.189,99
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>15.374,41</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	237.564,40
A titre de dividendes	E.	222.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>15.564,40</u>
TOTAL AFFECTE	E.	237.564,40

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1)

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 88.800,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 133.200,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2023	32.000,00	48.000,00
31/12/2022	31.200,00	46.800,00
31/12/2021	22.000,00	33.000,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Bruno SIMON, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Bruno SIMON
Gérant associé

Bruno SIMON

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A.S,
Représenté par son Président,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign